



# Signature du relevé de conclusions Pour les corps communs PA et PT (C,B et A)

Après des négociations entamées en mars 2025, un relevé de conclusions actant des avancées en termes indemnitaires et de promotions a été signé ce matin par le ministre de la Justice et les OS représentatives au sein de ce ministère.

Son objectif est de fixer les mesures pouvant être mises en œuvre dès cette année et celles à budgétiser dans le cadre des PLF 2026 et suivants.

**L'UNSa Justice** salue les décisions actées par le ministère de la Justice qui répondent à ses principales revendications ainsi qu'aux propositions qu'elle a formulées au printemps en faveur des personnels administratifs corps communs en la matière.



Grâce à la ténacité de **L'UNSa Justice**, une enveloppe indemnitaires de **10 millions d'euros** a été inscrite au budget 2025, exclusivement dédiée à la **revalorisation de l'IFSE** pour les agents des catégories C, B et A, ainsi que les adjoints techniques (hors DAP).

Les montants proposés par **L'UNSa Justice** ont été retenus et seront dans le schéma de négociations budgétaires en reconduction en 2026 et 2027 :

- **Adjoints administratifs et techniques corps communs** : +600 € bruts annuels
- **Secrétaires administratifs** : +700 € bruts annuels
- **Attachés d'administration de l'Etat** : +800 € bruts annuels

Ces revalorisations seront déduites chaque année du forfait d'abattement de l'IFSE appliqué aux agents des services déconcentrés de la DAP pour réduire de moitié (1200 € pour les C, 1525 € pour les B et 2500 € pour les A).

Dans un second temps, quand ces montants auront été atteints, la revalorisation de l'IFSE pourra servir à revaloriser les socles des différents groupes RIFSEEP des corps concernés.

**L'UNSa Justice** a également obtenu l'ouverture d'un **plan de requalification ambitieux** pour les agents de catégorie C vers la catégorie B. Ce plan prévoit **1 000 promotions en plus de celles pérennes** sur trois ans (2026–2028) qui devrait être validé avant le fin de l'année par la DGAFP. Il est aussi à noter le doublement des promotions de B en A.

Ces avancées marquent une étape décisive dans la reconnaissance des personnels administratifs et techniques. **L'UNSa Justice** reste mobilisée pour garantir leur mise en œuvre dès le **1er janvier 2025** et poursuivre les négociations pour les exercices budgétaires à venir.

Paris, le 2 septembre 2025

Le Secrétaire général,  
Jean-François FORGET